



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2024 609

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**RETROSPECTIVE KIJNO 2024 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT  
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE - ASSOCIATION METALU A CHAHUTER**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, organise en 2024 une rétrospective Ladislav Kijno "Du Galet aux Etoiles" qui est présentée à Labanque du 23 mars au 4 août 2024,

Considérant que la Chapelle Saint Pry (Béthune), la Cité des Electriciens (Bruay-La-Buissière), la Comédie de Béthune, la Maison de la Poésie (Beuvry), la Donation Kijno (Nœux-les-Mines) s'associent à cet événement par l'exposition d'œuvres et la réception de manifestations,

Considérant que dans le cadre de cette rétrospective, l'Agglomération propose une programmation culturelle destinée à tous les publics et se déroulant à la fois dans les équipements culturels et en "hors les murs" dans les communes,

Considérant que les actions proposées (spectacles, ateliers, conférences, résidences artistiques) entrent en résonance avec les messages de Kijno : invitation à explorer le monde, à dénoncer la face noire de l'Humanité, à prendre les Grands Hommes pour modèles pour agir en tant que citoyens,

Considérant que la Communauté d'Agglomération et la ville de Calonne-Ricouart souhaitent organiser un événement sur le thème de la Pologne au parc Calonnix situé à Calonne-Ricouart (62472), rue du Mont Saint Eloi,

Considérant que dans ce cadre, l'association « *Métalu A Chahuter* » dont le siège est situé à Hellemmes-Lille (59260) 161, rue Roger Salengro, ayant pour objet de présenter deux représentations du spectacle « Plus je vieilliss, plus je m'étonne » de et avec Laure Chailloux et Magdalena Mathieu,

Considérant que l'événement n'a pu se dérouler le 15 juin 2024 comme initialement prévu pour cause d'intempéries et qu'il est proposé de le reporter au 8 septembre 2024,

Considérant qu'un contrat avait été signé avec l'association et qu'une somme de 1209,41€ lui a été versée, le producteur propose de réaliser la prestation le 8 septembre sans coût supplémentaire,

En application de l'article R.2122-3.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « *Métalu A Chahuter* », dont le siège est situé à Hellemmes-Lille (59260) 161, rue Roger Salengro, ayant pour objet de présenter deux représentations du spectacle « Plus je vieillis, plus je m'étonne » de et avec Laure Chailloux et Magdalena Mathieu le 8 septembre 2024 dans le cadre de l'événement organisé au parc Calonnix.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « *Métalu A Chahuter* » dont le siège est situé à Hellemmes-Lille (59260) 161, rue Roger Salengro, ayant pour objet de présenter deux représentations du spectacle « Plus je vieillis, plus je m'étonne » de et avec Laure Chailloux et Magdalena Mathieu le 8 septembre 2024 dans le cadre de l'événement organisé au parc Calonnix de Calonne-Ricouart (62470), rue du Mont Saint Eloi, sans qu'aucune somme ne soit facturée à l'Agglomération.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **6 AOUT 2024**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **7 AOUT 2024**

Et de la publication le : **7 AOUT 2024**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

**LECONTE Maurice**